



## FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

*« Au cœur de vos territoires, des compétences au service des hommes et de la ruralité »*

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.

Membre titulaire des Comités Techniques Nationaux du Ministère de l'Agriculture

Certifié QUALIOPIN° QUA008625, NDA 75470157047, au titre des actions de formation Code Travail (Art. L.6313-1)

### FORMATION INITIALE OBLIGATOIRE DES GARDES PARTICULIERS

*(Décret 2006 – 1100 du 30 août 2006)*

### FEUILLE D'EMARGEMENT

## Module 4 : Police des Bois et Forêts

Date :      Lieu :

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Signatures</i> <i>Matin : 8 h à 12 h</i>	<i>Signatures</i> <i>Après-midi : 13 h 30 à 18 h</i>

